



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Projets de règlement n^{os} 10-2026 et 12-2026

Le 30 avril 2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 13^e jour du mois d'avril 2026, le conseil de cette Ville a adopté les **projets de règlement** suivants et tiendra une **assemblée publique de consultation** le 11^e jour du mois de mai 2026 à compter de 18h00 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville située au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

Projet de règlement numéro 10-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 afin de créer une nouvelle zone résidentielle de moyenne densité Rb-48 à même une partie de la zone résidentielle de moyenne densité Rb-36

Ce projet de règlement numéro 10-2026 a pour objet de :

De modifier le plan de zonage de manière à créer une nouvelle zone résidentielle de moyenne densité Rb-48, regroupant des terrains adjacents au boulevard du Centenaire et à la rue Durand, à l'intérieur de laquelle seront autorisés trois logements par bâtiment.

Projet de règlement numéro 12-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 afin d'augmenter le nombre minimal de cases de stationnement requises pour les habitations multifamiliales et de créer une nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-9 à l'intérieur de laquelle seront autorisés les projets résidentiels intégrés

Ce projet de règlement numéro 12-2026 a pour objet de :

D'augmenter le nombre de cases de stationnement requises pour desservir un bâtiment de quatre logements et plus, lequel passera de 1,25 case/logement à 1,5 case/logement ce qui permettra de faciliter l'application de cette disposition.

Le plan de zonage est également modifié afin de créer une nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-9 regroupant deux lots adjacents aux rues Sainte-Anne et Sainte-Angélique sur lesquels est envisagé un projet résidentiel intégré comprenant quatre bâtiments dans lesquels seront aménagés six logements.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le Maire ou la personne nommée par le Conseil expliquera la teneur des projets de règlement susmentionnés ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE les projets de règlement numéros 10-2026 et 12-2026 sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures régulières d'affaires, soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi, à l'hôtel de ville au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile, ces projets de règlement sont également disponibles sur le site internet de la Ville : www.saintbasile.qc.ca

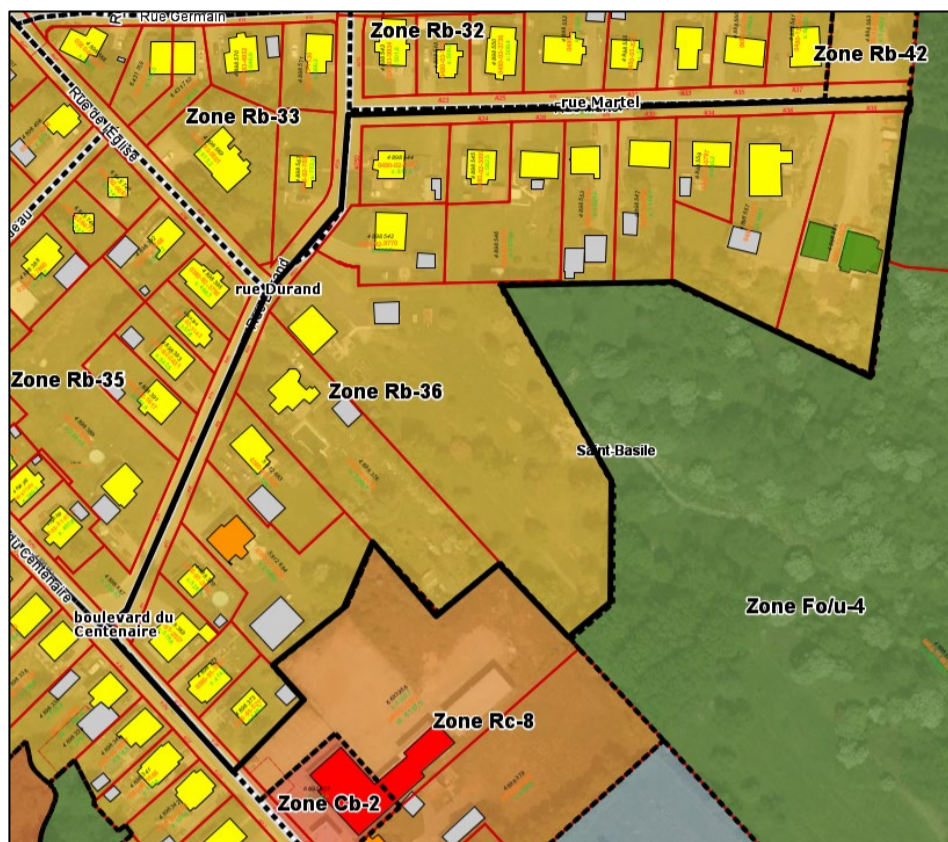
QUE les projets de règlement numéros 10-2026 et 12-2026 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 30^e jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

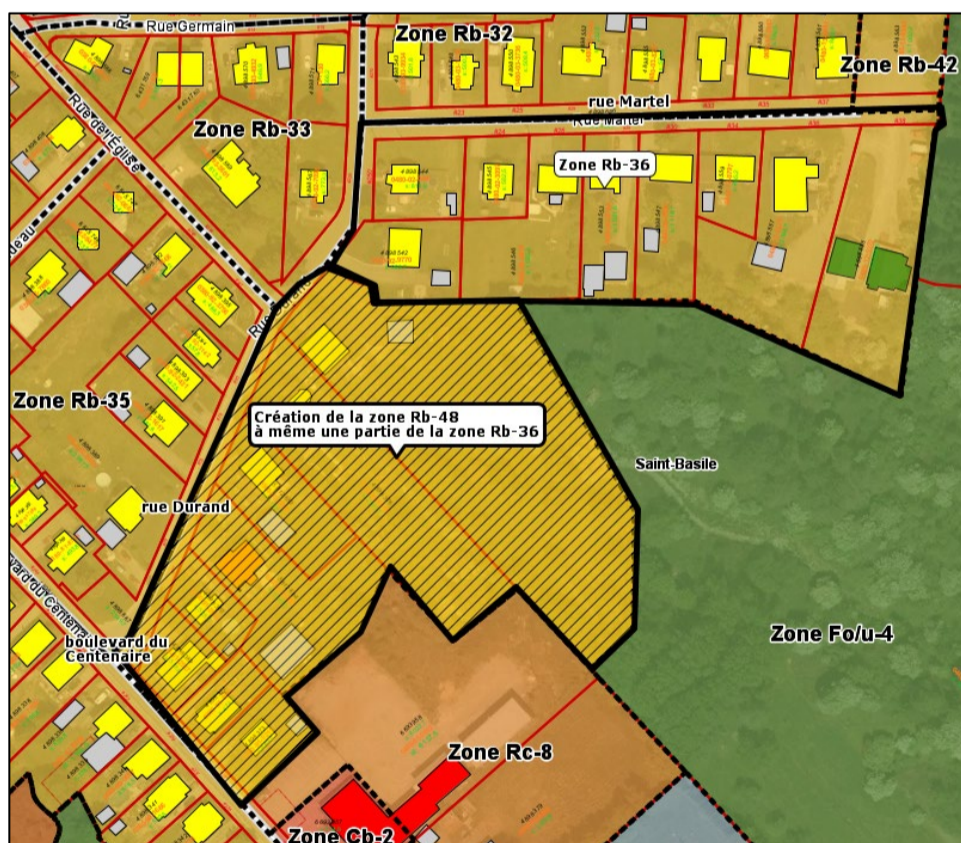
Manon Jobin,
Greffière-trésorière

Projet règlement no 10-2026 - Modification du plan de zonage

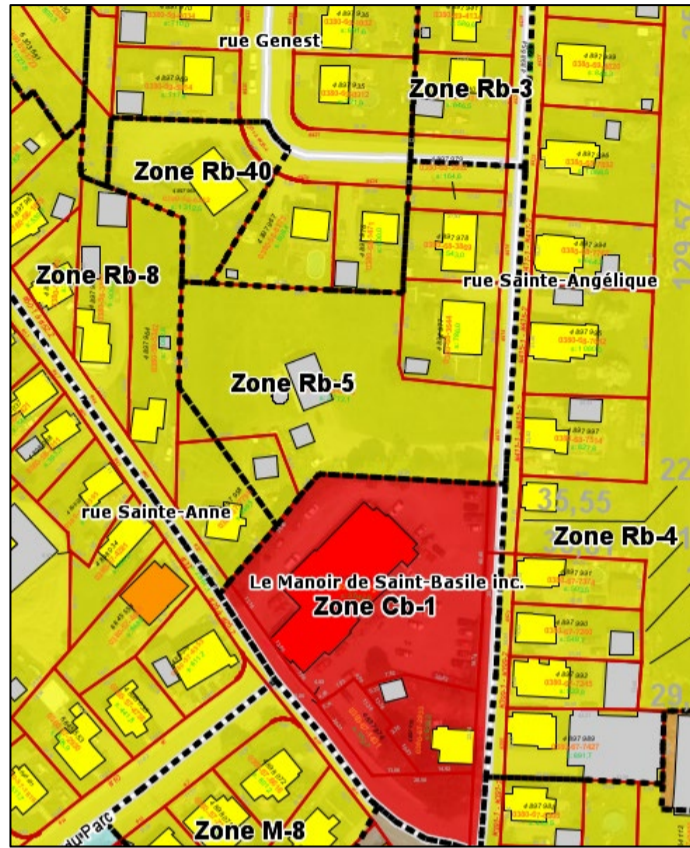
Avant modification :



Après modification :



Avant modification :



Après modification :

